



REGLES COVID-19 pour la pratique de l'aéromodélisme sur le terrain de PEGASE 2000

Reprise d'activité à compter du 21/05/2020
À L'ATTENTION DES LICENCIÉS DE L'ASSOCIATION PEGASE 2000

Fréquentation et autorisation d'accès

- La fréquentation sur le terrain est limitée aux seuls membres licenciés au club avec **un maximum de 10 personnes**.
- L'accès aux accompagnants est interdit.
- **Inscription obligatoire sur le site internet** (ou auprès du coordinateur du planning de vol le temps que le site web soit opérationnel).
- Accès au terrain uniquement après autorisation donnée par le coordinateur de planning de vol (ou si moins de 11 membres sur la feuille de présence)

Gestes barrières et distanciation sociale.

- Le port du masque est obligatoire sauf lorsque l'on vole (de la prise de terrain, à la coupure moteur) par sécurité pour éviter la buée sur les lunettes.
- Utilisation par les pratiquants de leurs propres équipements de protection individuelle et de leur matériel de désinfection.
- Pas d'échange ou de contact avec le matériel (modèle, outillage) entre pratiquants sans désinfection préalable.
- Utilisation des seules tables autorisées. Les tables condamnées sont identifiées par les croix orange. (1 table sur 2).
- Maximum de 3 pilotes à voler en même temps avec une distance minimum de 2m entre les pilotes lors des vols. Voir le marquage au sol carrés pilotes.
- Se nettoyer les mains régulièrement avec son propre gel, et désinfecter la table utilisée en partant et ne rien laisser sur place.

LES GESTES BARRIÈRE :



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades